

Fañch POSTIC

Le rôle d'Émile Souvestre dans le développement du mouvement d'intérêt pour les traditions orales au XIX^e siècle



Octave Penguilly L'Haridon, gravure sur bois debout in-texte pour « Les Korils de Plaudren », parue dans l'édition originale du *Foyer breton, traditions populaires*, par Émile Souvestre, illustré par MM. Tony Johannot, O. Penguilly, A. Leleux, C. Fortin et Saint-Germain, Paris, W. Coquebert [1844], p. 182.
- Coll. part., Mellac. Photo Fañch Postic.

Émile Souvestre a joué, au milieu des années 1830, un rôle incontestable, et même déterminant, dans la prise de conscience par les milieux lettrés, ceux de la capitale notamment, de l'existence en Bretagne d'une culture populaire de tradition orale d'une grande richesse. En cela, il s'inscrit dans la droite ligne d'un mouvement d'intérêt qui se développe en Europe depuis la fin du XVIII^e siècle. Dès les années 1815, des membres de la noblesse rurale bretonne interrogent la mémoire d'un peuple dont ils sont en définitive assez proches et effectuent les premières collectes de chants et de contes. Mais ces précurseurs (Aymar de Blois de la Calande, Madame de Saint-Prix, Ursule Feydeau de Vaugien – la mère de Théodore Hersart de La Villemarqué –, Jean-Marie de Penguern) se comportent surtout en collectionneurs, se contentant d'échanger entre eux leurs meilleures trouvailles¹.

Les « poésies populaires de la Basse-Bretagne » révélées au public lettré

Il faut attendre les années 1830 pour que des vulgarisateurs se préoccupent de porter les résultats de ces premières collectes à la connaissance du public lettré de l'époque. Souvestre en est, sans aucun doute, le meilleur représentant qui, à partir de 1833, confie à la prestigieuse *Revue des deux mondes* une série d'articles sur la Bretagne. Le premier, dans le numéro du 15 septembre 1833², contient la traduction de trois chansons : une dispute de mariage qui est, comme l'indique en note Souvestre lui-même, inspirée de différentes sources dont les *Rimou ha goulennoù evit an Eurejou*, « recueil imprimé à Morlaix » par Alexandre Lédan, et les complaintes « du marié » et « de la mariée » d'après un manuscrit que lui a peut-être transmis Aymar de Blois, qui habitait le manoir du Launay en Ploujean³.

Mais c'est surtout l'article publié dans le numéro du 1^{er} décembre 1834, sur les « Poésies populaires de la Basse-Bretagne⁴ » qui est pour beaucoup une révélation :

« [...] vous avez lu dans la *R[evue] des 2 Mondes* du 1^{er} décembre un article de M. Souvestre sur la poésie populaire en Bretagne. Cela m'a

1. Cf. Donatien LAURENT, *Aux sources du Barzaz-Breiz. La mémoire d'un peuple*, Douarnenez, Chasse-Marée/ArMen, 1989, p. 15-19.

2. Émile SOUVESTRE, « La Cornouaille », *Revue des deux mondes*, 15 sept. 1833, p. 686-709.

3. Cf. Hervé PEAUDE CERF, *Alexandre Louis-Marie Lédan (1777-1855). Un imprimeur breton au XIX^e siècle (1805-1855)*, thèse de doctorat, sous la direction de Gwenaél Le Duc, Université de Rennes 2 Haute-Bretagne, 2002, t. 1, p. 73-85.

4. *Revue des deux mondes*, 1^{er} déc. 1834, p. 489-537.

enthousiasmé et j'ai pensé que cela produirait sur vous le même effet. Quel trésor admirable et complètement inconnu⁵.»

Ce passage d'une lettre de Montalembert écrite le 6 janvier 1835, de Pise, en Italie, à Lamennais, témoigne de la forte impression que fit l'article précité. Souvestre y insère, toujours sous la forme d'une simple traduction française, des exemples représentant différents genres de chants, dont un certain nombre de *gwerziou*, tel «l'Héritière de Keroulas» que lui a sans doute confié Aymar de Blois⁶. Cela vient alors attester l'existence en Bretagne de ces chants narratifs à caractère historique que l'on recherchait en vain dans l'hexagone depuis plusieurs décennies : par défaut, l'on avait dû se contenter de la traduction de recueils étrangers. Il faut d'ailleurs noter que, parmi les collaborateurs du numéro de juillet-septembre 1833 de la *Revue des deux mondes*, figure un certain Loève-Weimars, auteur, en 1825, d'une compilation de chants populaires de l'Angleterre et de l'Écosse⁷. Il convient d'ajouter que, dans ce même numéro, Jules Michelet consacre un long article à la Bretagne, où il fait également largement référence à Cambry et à Lédan⁸.



La Villemarqué, à trente ans, transcrivant un poème sous la dictée d'un vieux chanteur. Gravure d'après un dessin d'Ernest Boyer, demi-frère d'A. Brizeux, parue dans Barzaz pe gannaouennou Breiz, Paris, 1845. - Coll. part., Mellac. Photo Fañch Postic.

5. Lettre citée dans Félicité DE LAMENNAIS, *Correspondance générale*, t. 6, 1834-1835, textes réunis, classés et annotés par Louis Le Guillou, Paris, A. Colin, 1977, p. 821.
6. H. PEAUDECERF, *op. cit.*, t. 1, p. 92-93. La traduction avait déjà été publiée en 1828 dans le *Lycée Armoricain* (t. 11, p. 238-241) par le chevalier de Fréminville qui disait la tenir d'un «Monsieur Dumarhallach, de Morlaix». Or il s'agissait bien de la traduction d'Aymar de Blois (cf. D. LAURENT, *op. cit.*, p. 19).
7. *Ballades, légendes et chants de l'Angleterre et de l'Écosse*, Paris, 1825.
8. «La Bretagne fragment», *Revue des deux mondes*, juillet-sept. 1833, p. 191-202, présenté comme un extrait d'une *Histoire de France* destinée à paraître le mois suivant.

L'article de décembre 1834 est donc un événement, y compris, sans doute, chez les intellectuels bretons. Pour Francis Gourvil, auteur, en 1960, d'une thèse sur la genèse du *Barzaz-Breiz*, c'est même lui qui aurait déterminé La Villemarqué à concevoir son fameux recueil⁹ :

«[...] c'est très probablement du moment de sa lecture et des commentaires qui suivirent, dans la «Mansarde» des Courcy, le premier dimanche après la publication de cet important article, qu'à défaut d'autre précision, il faut dater l'orientation décisive de La Villemarqué. [...] Quelqu'un, parmi les invités des trois frères, dut formuler le regret que la Bretagne n'eût pas encore un recueil de chants nationaux à mettre en balance avec ceux d'autres pays. Notre jeune esthète ne put manquer d'intervenir dans le débat et dut alors être invité à profiter d'une disposition déjà manifeste et de la liberté totale dont il était le seul à jouir au sein de l'assemblée pour entreprendre une publication appelée à combler une lacune, et susceptible de lui faire honneur en même temps qu'elle honorerait sa province. Sans doute ne se fit-il nullement prier pour accepter l'invitation, car, quelques jours plus tard, le 11 décembre 1834, il écrivait à l'auteur des *Recherches sur les Bardes*¹⁰.»

L'argumentation de Gourvil paraît cohérente, plausible et même séduisante ; elle est d'ailleurs généralement admise et reprise par nombre de ceux qui évoquent cette période. Cela relève pourtant quelque peu de la littérature-fiction et, à défaut de développer toute l'argumentation¹¹, l'on se contentera de noter que, d'une part, à la fin de 1834, les frères de Courcy, Alfred et Pol, habitent au 11 de la rue des Martyrs. Ils ne s'installeront dans la «mansarde» de la rue Notre-Dame des Victoires qu'en août 1836¹², où ils seront rejoints, en 1837, par leur jeune frère Henry. D'autre part, bon nombre de ceux que cite Gourvil ne pouvaient physiquement se trouver à Paris à la fin de 1834 et même ne se connaissaient pas encore. Les réunions du petit cénacle breton de la capitale ne pourront être effectives qu'à partir de la fin de 1836, au moment où les frères de Courcy intègrent la fameuse mansarde.

9. Francis GOURVIL, *Théodore-Claude-Henri Hersart de La Villemarqué (1815-1895) et le «Barzaz-Breiz» (1839-1845-1867)*, Rennes, Oberthur, 1960, p. 13.

10. Auteur en 1815 de *Recherches sur les ouvrages des Bardes de la Bretagne armoricaine dans le Moyen Age*, l'abbé Gervais de La Rue en reprend la matière, en 1834, dans *Essais sur l'Histoire des Bardes, Trouvères et Jongleurs anglo-normands*. Les lettres échangées entre La Villemarqué (11 décembre 1834) et le chanoine Gervais de la Rue (24 décembre 1834) ont été publiées par D. Laurent, *op. cit.*, p. 318-319.

11. Elle le sera dans un article à paraître en 2007 : «Dans la mansarde des frères de Courcy. Un petit cénacle breton à Paris à la fin des années 1830», dans *Mélanges offerts à Donatien Laurent*.

12. Mémoires inédites de Pol de Courcy.

C'est à cette même époque que Souvestre, après avoir démissionné du poste d'enseignant qu'il occupe à Mulhouse, rejoint Paris. S'il est souvent cité parmi ceux qui fréquentèrent le petit groupe, cela repose, semble-t-il, sur le seul témoignage d'Alfred de Courcy qui écrit en 1888, au moment de la mort de son frère Pol : «Émile Souvestre a connu cette mansarde¹³», sans plus de précision. Les mémoires manuscrites laissées par Alfred et Pol de Courcy, tout comme les archives La Villemarqué sont muettes à ce sujet. Bien difficile donc de se faire une idée précise quant à la participation réelle de Souvestre au petit cénacle et de connaître l'impact réel de ses articles sur l'œuvre du vicomte. Il faut en outre rappeler que, dès 1833, La Villemarqué avait commencé à noter, sur des carnets manuscrits, des chants recueillis dans la région de Nizon¹⁴.

Dans la *Revue des Deux Mondes*, mais également dans le *Magasin pittoresque* qui voit le jour en 1833 comme la *Revue de Bretagne*, Souvestre multiplie les articles sur la Bretagne et, en 1836, les réunit en volumes sous le titre *Les Derniers Bretons*¹⁵. La publication est à nouveau un événement qu'Anatole Le Braz décrit en 1890 :

«Ce livre fit époque dans l'histoire de nos mœurs, de nos traditions, de nos chants. Il eut le mérite de révéler la Bretagne à la France, d'attirer l'attention sur la plus originale des provinces françaises. Il écrivit en particulier, sur notre littérature orale et sur nos Mystères, des chapitres presque définitifs¹⁶.»

La nécessaire mise en scène d'une Bretagne pittoresque

En 1843, dans une nouvelle mouture des *Derniers Bretons*¹⁷, Souvestre remplace un certain nombre de chants de la première édition par des versions empruntées au *Barzaz-Breiz* : est-ce l'existence et le succès de l'ouvrage de La Villemarqué qui le conduit, en 1844, à faire de la prose narrative la matière exclusive d'un nouvel ouvrage, le *Foyer breton* ? «Les chants populaires de la Bretagne ont déjà été publiés¹⁸ ; il ne restait qu'à

13. Alfred DE COURCY, *Henri de Courcy*, Paris, s.d. (1861 ?), p. 8.

14. D. LAURENT, *op. cit.*, p. 35-38.

15. Paris, Charpentier, 1835-1836, 4 vol. ; cf. aussi la réédition récente : É. SOUVESTRE, *Les Derniers Bretons*, Rennes, Terre de Brume, 1997, 2 t.

16. Introduction à Luzel, *Soniou Breiz Izel*, 1890, p. III-IV.

17. Éd. revue et corrigée : Paris, W. Coquebert, 1843.

18. «Dans les *Derniers Bretons* et dans le *barzas-breiz* de M. de la Villemarqué», indique Souvestre en note.

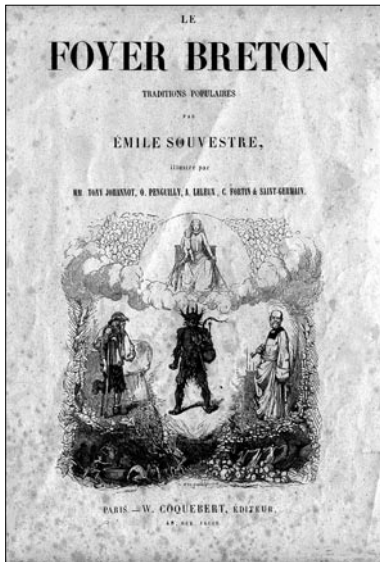
recueillir ses *récits*, et c'est là ce que nous essayons aujourd'hui», précise-t-il dans une introduction où il affirme sa fidélité à la source à laquelle il dit avoir recueilli ses différents récits. Il parle même de la nécessité de «sténographier un récit entrecoupé où le geste et l'inflexion avaient autant de valeur que la parole». Il reconnaît bien s'être permis d'ajouter aux récits «des explications dont ces derniers s'exemptent, mais indispensables pour les personnes auxquelles les coutumes ou les superstitions armoricaines sont peu familières». Il avoue également avoir modifié «les titres, les noms des personnages et les lieux de scènes» qui sont «arbitraires» :

«[...] pour les récits que nous avons à reproduire, le fond et les principaux détails nous étaient seuls fournis, la forme, fréquemment modifiée, ne pouvait être reproduite que *par approximation*, il fallait enfin nous résigner à *conter nous-mêmes d'après les conteurs*. Or, cette nécessité avait mille périls, au premier rang desquels se trouvait l'infidélité involontaire de la transmission. Obligé de donner en français ces traditions bretonnes, nous pouvions, à notre insu, en altérer l'allure, y mêler des idées, des expressions, des images françaises. Il n'y avait qu'un moyen d'échapper à ce danger, c'était d'écrire d'abord nos récits en breton ! De cette manière, nous étions sûr de ne rien dire que ce qui avait été dit, ou du moins que ce qui *pouvait être dit* par les conteurs. La langue même nous défendait contre toute amplification étrangère ; nous nous trouvions placé dans une atmosphère armoricaine ; forcé d'être Breton par la pensée et l'expression. Nous nous sommes, en conséquence, résigné à ce travail ingrat, et, avant de traduire en français les contes que nous donnons ici, nous les avons écrits dans la langue du pays qui les a produits et conservés. Nous ne sommes point sûr que nos récits aient littérairement rien gagné à ce travail, mais nous sommes certain d'être ainsi resté plus près de la véritable forme adoptée par les conteurs nationaux¹⁹.»

Mais il y a un grand décalage entre les principes que Souvestre déclare avoir suivis et leur mise en pratique effective. De fait certains ont pris – et prennent encore parfois – pour argent comptant ce qui n'est en définitive qu'un procédé littéraire largement répandu à l'époque : au moment où l'on commence à s'intéresser aux contes et légendes comme source possible d'inspiration ou pour ce qu'ils peuvent nous apprendre sur un passé lointain, il est de bon ton de se présenter comme un observateur direct de ce que l'on rapporte. C'est une attitude qu'on retrouve par exemple, dès 1833, chez

19. *Le Foyer breton : traditions populaires*, par Émile Souvestre, illustré par MM. Tony Johannot, O. Penguilly, A. Leleux, C. Fortin et Saint-Germain, Paris, W. Coquebert, s.d. [1844], 239 ; ici cité d'après l'Introduction, p. 3-12.

Louis Dufilhol²⁰ qui, dans le premier numéro de la *Revue de Bretagne* – revue à laquelle collabore Souvestre –, fait paraître une série d'« Études sur la Bretagne » où il intègre lui aussi un certain nombre de chants populaires. C'est une « histoire qui n'est pas dans les livres » que, dit-il, il se propose d'écrire, en faisant appel aux « fabliaux des veillées », à la « poésie des souvenirs » et aux « superstitions populaires », aux « longues habitudes de croyances vivifiées par un idiome énergique ». « Nous essaierons de constater ce qui existe aujourd'hui, ajoute-t-il en 1835, de raconter ce qui se passe sous nos yeux ; nos études auront du moins le mérite d'une observation consciencieuse²¹. »



La page du titre (à g.) du prospectus du *Foyer breton* (Paris, W. Coquebert, 1844, 4 p.) est ornée d'une gravure d'après le dessin d'Octave Pengilly L'Haridon ensuite reprise en couverture de l'édition originale. Ce prospectus contient aussi, du même artiste, la vignette représentant une jeune femme qui tient un sabot à la main, par la suite placée en tête du récit « La hutte du sabotier » ; une des gravures sur bois prévues pour « Les pierres de Plouhinec » ainsi que l'illustration d'Adolphe Leleux destinée à l'introduction de l'ouvrage (à dr.) : un bourgeois à l'écoute d'un paysan breton, mise en image des propos de Souvestre au sujet de la collecte des traditions populaires. - Coll. part., Mellac. Photos Fañch Postic.

20. Né en 1791 à Lorient où son père était courtier maritime, L. Dufilhol fera carrière dans l'enseignement. Principal du collège de Lorient, proviseur à Nantes (1830), puis à Rennes (1832), il deviendra inspecteur-recteur en Corse, puis recteur des Académies de Rennes et de Montpellier.

21. *Guionvac'h. Études sur la Bretagne*, 1835, p. 171, un roman où Dufilhol, sous le pseudonyme de Louis Kerardven, reprend en partie ses articles de la *Revue de Bretagne*.

Même attitude chez Corentin Tranois²² qui, à partir de 1834, confie à la *Revue de Bretagne* une série de contes et récits légendaires²³. Si le titre, «Traditions de la Basse-Bretagne. Monumens Druidiques», traduit bien l'attachement aux théories chères aux Celtomanes, ses récits sont présentés, à l'image de ceux de Dufilhol, comme le résultat d'une véritable enquête effectuée sur le terrain même pour interroger les anciens, à la recherche de ce qu'il appelle joliment des «archives vivantes» :

«[...] je me rendis à dessein en équipement de chasseur, pour mieux dissimuler le véritable but de mon excursion, je rencontrai le vénérable patriarche labourant paisiblement son champ au milieu d'une famille nombreuse. Je liai conversation²⁴.»

Une fois encore Souvestre joue un rôle prépondérant : premier ouvrage en Bretagne consacré à la prose narrative, le *Foyer Breton* restera pendant un quart de siècle l'exemple à suivre en la matière. Ernest du Laurens de la Barre²⁵ le prendra comme modèle pour ses différents recueils, adoptant également la distinction entre conteur sérieux (*disreveller*) et conteur gai (*marvailher*)²⁶. En 1857, il reprend même en exergue de son premier recueil, *Veillées de l'Armor*, un extrait de la dernière phrase de l'introduction du *Foyer Breton*²⁷ et, en 1863, il écrit en introduction à *Sous le chaume* :

«Pour moi, simple écho de ces Bardes que je poursuis depuis vingt ans, je ne veux retirer de leurs compositions, souvent si pittoresques, d'autre honneur que celui de les avoir pu recueillir, et saisir sur le fait. Ainsi, je veux toujours poser mes *Disrevellers* sur la scène de ce théâtre rustique, dont nous allons ensemble soulever le rideau, leur laissant jusqu'à la parole, et me retirant bien vite derrière la toile, comme un obscur machiniste. Tel est le véritable, le seul rôle à mon

22. C. Tranois est né en 1799 à Bannalec où son père était commissaire du gouvernement. Après avoir été à la tête du Collège de Vannes dans les années 1845, il sera proviseur du lycée de Saint-Brieuc vers 1850.

23. «Traditions de la Basse-Bretagne. Monumens druidiques», *Revue de Bretagne*, t. 4, 1834, p. 101-122.

24. *Ibid.*, p. 102.

25. Né à Quimperlé en 1819 et mort à Commana en 1881, E. du Laurens de la Barre est un proche de La Villemarqué, à qui l'on doit quatre recueils de contes et légendes entre 1857 et 1881.

26. Pour F. GOURVIL, «Émile Souvestre, Folkloriste», *Nouvelle Revue de Bretagne*, 1948, p. 349-350, les deux termes «discrevellers» et «marvailherrs», qu'il emploie dans la préface du *Foyer Breton*, sont empruntés par Souvestre à Grégoire de Rostrenen dont le *Dictionnaire François-Celtique* a été édité pour la première fois à Rennes chez Vatar en 1732.

27. «Dans ce naufrage du passé, [nous] tâchons au moins de sauver la poésie.»

avis, du collectionneur de traditions, trop heureux lorsqu'il a réussi à en rapporter sans y mettre de son crû. C'est là le difficile ; car le sujet entraîne, la mémoire peut faiblir, et l'on est exposé à prendre quelquefois pour l'éloquence du Barde, ce qui n'est qu'un entraînement de sa propre imagination. [...] C'est sous le chaume des métairies que j'ai écouté, que j'ai appris ; souvent sous le chaume, auprès de l'âtre, où pétillait la lande, que j'ai rédigé, que j'ai traduit et fait répéter et traduire patiemment tant d'expressions qui échappent durant un long discours²⁸. »

L'écrivain qui se présente comme un simple intermédiaire entre le conteur et le lecteur, mais qui se doit de mettre en scène le récit, de lui donner un cadre, les références au théâtre, à la peinture... autant de points déjà évoqués par Souvestre vingt ans plus tôt quand ce dernier écrivait :

«[...] il faut à tout récit son théâtre, son auditoire, son acteur. C'est là ce que je me suis efforcé de faire ; j'ai placé chaque tradition dans son milieu ; je l'ai mise en scène, en la faisant redire et écouter par des Bretons. Les esquisses dont j'ai encadré les contes populaires que je publie sont donc de véritables commentaires, mais des commentaires dramatiques destinés à compléter la peinture de la Bretagne poétique que j'ai essayée ailleurs²⁹. »

Et Souvestre d'inscrire chaque récit de son *Foyer Breton* dans un «pays», qui est en fait l'un des anciens évêchés bretonnants (Tréguier, Léon, Cornouaille, Vannes), et de les attribuer à différents personnages : cela lui permet de broser une galerie de portraits pittoresques.

Il est habituel, dans la presse de l'époque, de publier des feuilletons où le récit, souvent quelque peu dramatique, s'inscrit dans le cadre d'une vie quotidienne parfois décrite avec soin. En 1836, quand La Villemarqué insère, dans *l'Écho de la Jeune France*, son tout premier chant, «La Peste d'Elliant», c'est pour lui l'occasion de mettre en scène une veillée mortuaire, au village de Tréanna, à Elliant³⁰. Seul cet artifice permet alors de faire accepter à un public lettré ce qui, sans ce travail d'élaboration littéraire, apparaîtrait bien «vulgaire» dans tous les sens du terme, de mauvais goût. Et, si l'on peut reconnaître une certaine valeur esthétique à la poésie des grands chants narratifs, les *gwerziou*, la prose des contes et des légendes paraît bien «naïve», voire «ridicule». Jacques Cambry ou Joseph Mahé avaient pris un certain nombre de précautions avant d'en proposer à leurs

28. «Note pour servir d'introduction», *Sous le chaume*, Vannes, Caudéran, 1863, p. 8.

29. Introduction du *Foyer Breton*, 1844, p. 9.

30. «Un débris du bardisme», *L'Écho de la Jeune France*, mars 1836, p. 269.

lecteurs³¹. Souvestre, en guise d'avertissement en 1844, aux lecteurs de la *Mosaïque de l'Ouest*, écrit pour sa part :

« Nous prions nos lecteurs de ne pas trouver trop puénil ce jeu d'esprit destiné aux veillées de fermes et de hameaux. Qui n'aime parfois à redevenir enfant, et qui n'a dit comme Lafontaine :

Si *Peau-d'Âne* m'était conté
J'y prendrais un plaisir extrême. »

Dans cette présentation du conte de « L'abbé Sans Souci », il livre également quelques considérations sur les contes populaires :

« Une fiction, écrit-il, ne devient populaire qu'à la condition d'avoir été *inventée ou acceptée* par la foule, ce qui suppose que celle-ci y a mis ou trouvé ses tendances intellectuelles. Aussi voyez quel cachet particulier chaque nation imprime à ses récits ! Quelle distance de la ballade écossaise au romancero espagnol, de la tradition allemande au conte arabe ! comme on sent bien, dans chacun de ces récits, la nature de la race à laquelle il appartient³². »

Si Souvestre est bien conscient de certaines particularités des récits transmis oralement, de l'importance des gestes du conteur, des intonations de sa voix³³, du caractère polymorphe et polyphonique des récits (existence de « variantes³⁴ »), du nécessaire assentiment du groupe au sein duquel ils se diffusent, de leur élaboration collective (« Né de tous, il ne connaît point de père³⁵ »), il reste aussi largement influencé par les idées développées notamment par le philosophe allemand Johann Gottfried Herder qui, à la fin du XVIII^e siècle, défend l'existence d'un « jeu contrasté d'individualités culturelles, dont chacune constitue une communauté spécifique, un peuple, *Volk*, où l'humanité exprime chaque fois de façon irremplaçable un aspect d'elle-même ». Et pour Herder, c'est dans la poésie populaire que cet esprit des peuples s'exprime au plus haut point, « poésie populaire » étant à prendre dans un sens large de chants, fables, contes, légendes³⁶.

31. Cf. F. POSTIC, « Deux siècles de collectes de légendes », en introduction à *Contes et Légendes de Bretagne. Les récits Légendaires*, collection des Œuvres de François Cadic, Rennes, PUR/Terre de Brume, 2001, t. 1, p. 35-83.

32. Cf. l'article « Contes populaires », publié sans nom d'auteur dans *La Mosaïque de l'Ouest* (t. 1, 1844-1845, p. 62-63 – revue dont Souvestre est le rédacteur-en-chef) et présenté en introduction à « L'abbé sans souci », version du conte type international n° 922 qui, à la différence des récits du *Foyer Breton*, n'est nullement « bretonnisé ».

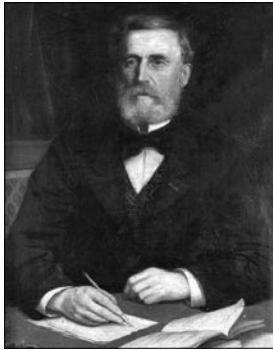
33. Cf. l'Introduction au *Foyer Breton*, p. 8.

34. *Ibidem*.

35. *Ibid.*, p. 7.

36. Louis Dumont, cité par Nicole Belmont, *Paroles païennes*, Paris, Imago, 1979, p. 31 ;

Les principes éditoriaux de Souvestre sont encore ceux que Luzel applique pour ses premières publications de contes. En 1867, dans le *Conteur Breton*, en introduction à « Histoire de Iann Kerlouarn et son cheval Maugis », où il rend d'ailleurs hommage à « M. Émile Souvestre [qui] avait donné l'exemple dans son *Foyer Breton* », c'est encore à un « *disrêvéler* » qu'il dit devoir son récit³⁷.



[à gauche] : Alexandre Le Bihan, *Théodore Hersart de La Villemarqué*. Huile sur toile, 2^e moitié du XIX^e s. - Coll. part., Keransker. Photo Padrig Sicard.

[au centre] : Jean-Hilaire Belloc, *Émile Souvestre*, s.d. Huile sur toile, 130 x 100 cm. - Musée de Morlaix, Inv. 370. Photo *ibid*. C'est d'après cette peinture que C.V. Normand a exercé la gravure à l'eau-forte sur acier, placée en frontispice de l'édition originale du *Foyer breton*.

[à droite] : Yan Dargent, *François-Marie Luzel*. Huile sur toile, s.d., 61 x 50 cm. - Musée de Morlaix, Inv. 431. Photo *ibid*.

Une approche plus critique des documents oraux

Mais 1867, c'est également l'année où éclate au grand jour la querelle sur l'authenticité des chants du *Barzaz-Breiz*. Tandis qu'il s'apprête à publier ses *Gwerziou Breiz Izel*, Luzel prend conscience du travail qui reste à faire en matière de collecte et de publication de contes populaires, et très vite son attitude change comme en témoigne l'article qu'il fait paraître dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*³⁸. Dans « Contes et Récits populaires des Bretons Armoricaains », une étude datée du 5 janvier 1869, où l'on trouve, pour la première fois sous sa plume, l'expression de « littérature orale », Luzel

voir aussi Waltraud LINDER-BEROU, « Les débuts de la collecte de la chanson populaire en Allemagne : les *Voix des peuples* de Johann Gottfried Herder (1744-1803) », dans *La Bretagne et la littérature orale en Europe*, CRBC, 1999, p. 55-66.

37. Publié en 1863 dans le *Collectionneur Breton*, cette version du conte type international n° 531 est reprise à partir du 9 mars 1867 dans le *Conteur Breton*.

38. « Contes et Récits populaires des Bretons Armoricaains », *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. 25, 1869, p. 103-108.

prend cette fois ses distances à l'égard de Souvestre et de Du Laurens de la Barre :

«[...] ils avaient la prétention de reproduire fidèlement les traditions qui se sont perpétuées de génération en génération dans nos chaumières et qui y font le charme des longues veillées d'hiver. [...] Mais malheureusement, dans ces compositions, écrites d'après des souvenirs vagues ou purement imaginaires, l'écrivain se substituait toujours au narrateur rustique, et son imagination se donnait trop libre carrière.»

Pourtant, pour le conte «Le chevalier Fortuné» que Luzel fait paraître peu après dans la même revue³⁹, il procède encore selon la méthode de ses prédécesseurs et confie alors à Henri Gaidoz :

«Le conte est arrangé à la manière de Souvestre et autres et selon l'esprit de la *Revue de Bretagne*. Les personnages, les aventures, la marche du récit sont bien du conteur populaire mais la mise en scène et quelques détails sont de moi⁴⁰.»

Pour s'adapter à la ligne éditoriale de la revue fondée en 1857 par Arthur de La Borderie, l'écrivain a dû, à l'évidence, prendre le pas sur le collecteur. Quelques mois plus tard, en septembre 1869, Luzel profite de son rapport au ministre pour dresser un bilan critique de la recherche sur les contes et légendes en Bretagne :

«M. Émile Souvestre, dans les *Derniers Bretons* et plus spécialement dans son *Foyer breton*; M. Corentin Tranois dans ses charmants récits de la *Revue de Bretagne*⁴¹ [...]; et plus récemment M. Du Laurens de La Barre, dans ses *Veillées de l'Armor* et M. le docteur Fouquet dans ses *Légendes, contes et chansons populaires du Morbihan*⁴², avaient laissé entrevoir, plus ou moins, ce que pouvaient être nos contes bretons. Mais tout le monde sentait bien, tout en aimant ces poétiques et charmants récits, que ce n'était pas là les vrais contes bretons, purs de toute altération et tels qu'on les trouve au foyer de la veillée dans nos manoirs et dans nos fermes. Tout cela était remanié et *arrangé* dans le cabinet, il y a trop de détails de conventions, de mise en scène; en un mot l'écrivain

39. *Ibid.* p. 194-207. Il s'agit d'une version du conte type international n° 513 suivie du n° 884A, très influencée par le conte «Belle-Belle ou le Chevalier Fortuné» publié en 1698 par Mme d'Aulnoy.

40. Lettre du 25 avril 1869, publiée par Françoise MORVAN, *Contes Bretons*, Rennes, PUR/ Terre de Brume, 1994, p. 173.

41. Cf. les articles : «Traditions de la Basse-Bretagne. Monuments druidiques», *Revue de Bretagne*, t. 4, 1834, p. 101-122; «Soirées de Basse-Bretagne», *Nouvelle Revue de Bretagne*, t. 3, 1840-1841, p. 26 et suivantes.

42. Deux ouvrages parus en 1857 chez le même éditeur de Vannes, Caudéran.

se substituait trop souvent au narrateur rustique. Et puis, aucun de ces conteurs n'a recueilli les textes bretons, et dès lors, aucune garantie de fidélité rigoureuse.»

Et, ajoute Luzel à leur décharge :

«Il faut dire aussi qu'à l'époque où écrivaient É. Souvestre et C. Tranois on n'attachait pas aux traditions orales du peuple l'importance qu'on lui accorde aujourd'hui ; c'était une pure affaire d'amusement et quelquefois, mais plus rarement, de littérature et d'esthétique. Mais personne ne songeait alors à comparer les récits d'un peuple à ceux d'un autre peuple, ni à faire ressortir les rapports, les ressemblances ou les différences, à expliquer les mythes et les symboles. C'est là une science qui ne date, chez nous, que de la nouvelle école critique, c'est-à-dire de quelques années seulement⁴³.»

C'est en effet seulement en mai 1866 que Gaston Paris donne, dans la *Revue Critique d'Histoire et de Littérature*⁴⁴, un compte-rendu des *Chants et chansons populaires des provinces de l'Ouest, Poitou, Saintonge et Angoumois* que vient de publier Jérôme Bujeaud⁴⁵. Il y exprime pour la première fois les conceptions de la « nouvelle école critique » en matière de publications de poésie populaire, expression sous laquelle, explique-t-il, il faut comprendre « outre les chansons, les contes d'enfants, les formules de tout genre, les proverbes et même souvent les superstitions. » Symbole de l'importance de ce texte, c'est par lui qu'Eugène Rolland et Henri Gaidoz ouvriront le premier numéro de leur revue *Mélusine* en janvier 1877⁴⁶. Rendant compte du même ouvrage dans le *Bulletin du Bouquiniste*, en cette même année 1866, La Villemarqué, sur le point de faire paraître une troisième édition du *Barzaz-Breiz*, en profite pour réaffirmer un point de vue qui privilégie l'esthétique et le bon goût :

«... j'aurais voulu son bouquet moins gros et composé de fleurs choisies. C'est un des plus grands agréments des anthologies ; si l'on n'y prend garde, le médiocre y étouffe le bon, et alors le public lettré, d'ailleurs peu disposé en faveur de l'art populaire, se récrie, et non sans raison. Au jugement de la critique, le goût et la discrétion doivent être notre première qualité à nous autres faiseurs de bouquets rustiques, et on ne l'exige pas seulement dans le choix de ce qui compose nos bouquets,

43. « 1^{er} rapport : Sur une mission en Basse-Bretagne », dans *Archives des missions scientifiques et littéraires*, Paris, Imprimerie nationale, 1871, p. 102. Le rapport est daté du 6 septembre 1869.

44. N° 19, 12 mai 1866, p. 302-312.

45. Niort, Clouzot, 1866, 2 vol., 332 et 363 p.

46. En date du 5 janvier 1877.

mais dans le lien, dans le ruban, si j'ose dire, qui les noue. Entre le ruban et les fleurs, elle veut certaine harmonie⁴⁷.»

En fait Luzel ne critique pas chez Souvestre – ou chez La Villemarqué – une manière de procéder qui était la seule de mise à une certaine époque, celle de ce qu'il appellera «le style et la rhétorique de l'école romantique de 1830⁴⁸». Ce qu'il reprochera à La Villemarqué, c'est bien d'avoir persisté dans cette façon de concevoir la publication de documents oraux. La science qui doit s'effacer devant le bon goût, est en effet un principe auquel La Villemarqué restera fidèle jusqu'au bout. En 1881 encore, dans la lettre-préface qui ouvre *Les Nouveaux fantômes bretons* d'Ernest du Laurens de la Barre, l'auteur du *Barzaz-Breiz* persiste et signe :

«[...] aussi avez-vous satisfait notre maître à tous, le public. S'il sait apprécier la conscience des recherches, la fidélité, l'exactitude, il aime surtout les choix faits avec goût; et quand les conteurs racontent bien et l'amuse, il leur pardonne jusqu'à leurs caprices, et même un peu d'arrangement. Ce qu'il ne pardonnera jamais, c'est le mauvais goût, le mauvais style, la prétention, le pédantisme, le réalisme grossier, la lourdeur et la platitude allemandes. Ses préférés sont toujours ce bon vieux Perrault, pour la France, et chez nous Souvestre et Féval, auquel vient de se joindre un artiste au crayon sobre et fin, M. Paul Sébillot, qui écrit comme il peint, c'est-à-dire d'après nature, mais moins que vous, je crois, pour tout le monde⁴⁹.»

La Villemarqué ne dit mot de Luzel, pour lequel il n'a manifestement pas grande estime et qui, selon lui, n'a visiblement pas sa place dans une histoire littéraire où les Souvestre et autres Féval sont à la Bretagne ce que Perrault est à la France et Walter Scott à l'Écosse.

Paul Sébillot, futur fondateur et animateur de la Société des traditions populaires, qui a droit à un peu plus d'égards, adopte pour sa part une position modérée vis-à-vis de La Villemarqué et de Souvestre. Rappelant, en 1913, ses débuts de folkloriste, il fait même remonter l'origine de sa propre vocation à la lecture du *Foyer Breton*, prêté vers 1860 par un camarade du collège de Dinan. L'ouvrage est pour lui une révélation : les gravures d'abord où il retrouve l'intérieur des fermes que possédait son père du côté de Merdrignac et qu'il allait visiter en sa compagnie, puis les récits eux-mêmes qui lui paraissent bien plus réels que ceux de Perrault, de Madame d'Aulnoy,

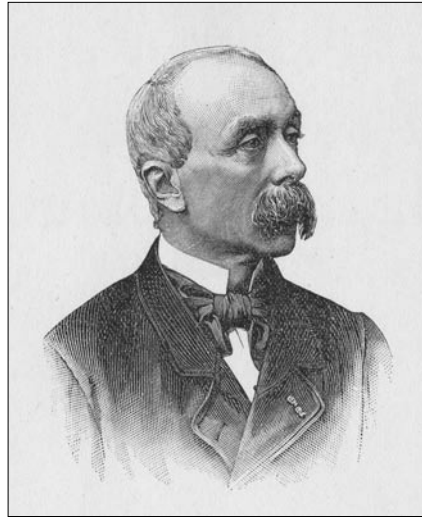
47. Pages 1278-1279.

48. Compte-rendu des *Fantômes Bretons* d'E. du Laurens de la Barre (recueil paru en 1879), *Revue Celtique*, t. 4, 1879-1880, p. 298.

49. Lettre-préface aux *Nouveaux Fantômes Bretons*, 1881. Elle est datée du 23 janvier.

ou de Madame Le Prince de Beaumont qu'il a lus par ailleurs. Il se souvient même d'en avoir entendu certains épisodes dans son enfance. Dès lors naît chez lui l'idée d'en rechercher lui-même dès les vacances suivantes pour constituer une manière de «Foyer Gallo», pour mettre en valeur les richesses de la Haute-Bretagne⁵⁰.

C'est encore le même ouvrage de Souvestre – dans ce cas prêté par un oncle percepteur à Bain-de-Bretagne – qui détermine la vocation d'un autre grand folkloriste haut breton, Adolphe Orain : «Ce livre m'enthousiasma et ne me quitta plus. Je le possède encore et le relis quelquefois⁵¹.»



Portrait de Paul Sébillot (à g.), par F. Desmoulin, imprimé par «Chardon-Wittmann Paris», en frontispice de l'ouvrage *Contes des landes et des grèves*, Rennes, Hyacinthe Caillière, 1900. - Coll. part., Mellac ; (à dr. :) Portrait non signé d'Adolphe Orain, en frontispice de l'ouvrage *Chansons de la Haute-Bretagne*, Rennes, Hyacinthe Caillière, 1902. - Coll. CRBC, Brest. Photos Fañch Postic.

50. «Notes pour servir à l'histoire du Folk-Lore en France», *Revue des Traditions Populaires*, XXVIII, n° 2, février 1913, p. 51. Dans une lettre adressée à La Villemarqué, le 20 mai 1880, il évoquait déjà l'influence du *Foyer Breton* auquel il associait le *Barzaz-Breiz* : «Je vous devais bien l'envoi de mon volume [*Contes populaires de la Haute-Bretagne*, Paris, Charpentier, 1880], que je n'eusse peut-être pas songé à faire, s'il y a seize ou dix-sept ans, au sortir du collège – car c'est à ce moment que j'ai commencé à recueillir des légendes – je n'avais lu le *Barzaz-Breiz* et le *Foyer Breton* de Souvestre.» Lettre publiée par F. POSTIC, «L'invention d'une science nouvelle : la littérature orale d'après la correspondance échangée entre La Villemarqué et Sébillot», *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, t. CXXVIII, 1999, p. 294.

51. Cf. «Mes souvenirs», paru dans *La chouannerie en pays gallo*, p. 199-200. Dans un article paru dans la *Revue de Bretagne et de Vendée* (t. 28, 1870, p. 262-269), Orain rend hommage à Souvestre, dont il prend la défense face à ceux qui lui ont «reproché de manquer d'imagination».

D'autres se montreront bien plus acerbes. En 1892, dans un long compte-rendu publié dans la *Revue des Traditions Populaires*⁵² à l'occasion de l'édition des *Contes et Légendes de Bretagne* (un ouvrage qui, à l'instigation de la Société des Bibliophiles Bretons, réunit des récits de Souvestre, Du Laurens de la Barre et Luzel⁵³), Anatole Le Braz, après avoir exécuté, en quelques lignes, un Du Laurens de la Barre, « maître de l'école fantaisiste », se montre particulièrement sévère pour Souvestre et ses procédés. Il prend notamment pour exemple les récits de Comore et Tryphine, et surtout celui de « La Groac'h de l'île du Lok ». Il s'attache à montrer, se fondant sur sa propre expérience de collecteur, comment, à partir d'une simple trame, dont il est prêt à admettre la réalité, Souvestre brode et s'attache à donner une allure bretonne à un récit qui en est dépourvu à l'origine.

La critique de Le Braz – qui, ironie de l'histoire, se verra lui-même reprocher peu après la tournure trop littéraire de ses « Saints bretons d'après la tradition populaire » – servira de référence aux spécialistes : « Il est encore des personnes qui considèrent É. Souvestre comme un collecteur sincère des traditions bretonnes », s'étonne Paul Delarue, quand, en 1949, dans le *Mois d'ethnographie française*⁵⁴, il rend compte des *Contes de Bretagne* insérés par Pierre d'Anjou dans la collection des « Contes de France » que ce dernier dirige⁵⁵, et surtout de la réédition du *Foyer Breton* par Jean Vigneau⁵⁶. Ce dernier présente Souvestre comme « un grand folkloriste », « un rédacteur scrupuleux » se comportant « en véritable collecteur qui ne doit jamais interpréter mais reproduire », un homme « qui a possédé la langue bretonne à la perfection » et qu'on a accusé à tort d'avoir arrangé les récits, « ce qu'il faut bien appeler une calomnie ». C'est à Le Braz que Delarue fait appel pour récuser cette « véritable apologie ».

La publication de Vigneau provoque également une réponse de Gourvil dans la *Nouvelle Revue de Bretagne*⁵⁷. Après avoir mis en doute la capacité de Souvestre à comprendre et à noter le breton dans les différents dialectes, du moins son aptitude à le faire avec l'aisance qu'il affirme, Gourvil

52. « La Basse-Bretagne conteuse et légendaire », *Revue des Traditions populaires*, t. VII, juillet 1892, p. 433-444.

53. *Contes et légendes de Basse-Bretagne* par Émile SOUVESTRE, E. DU LAURENS DE LA BARRE, F.-M. LUZEL, Nantes, Société des Bibliophiles Bretons, 1891.

54. *Le Mois d'ethnographie française*, juillet 1949, p. 66-67.

55. *Contes de Bretagne*, Le Liseron, 1846, 182 p.

56. *Le Foyer Breton. Traditions populaires illustrées d'après l'édition originale par Penguilly, Leleux, Fortin et Tony Johannot*, édité par Jean Vigneau, 1947, 317 p.

57. « Émile Souvestre, Folkloriste. À propos d'une réédition du *Foyer Breton* », *Nouvelle Revue de Bretagne*, n° 5, sept.-oct. 1948, p. 345-352 [et] n° 6, nov.-déc. 1948, p. 434-440.

s'attache à montrer comment une bonne partie des citations bretonnes, destinées à donner une couleur locale aux différents récits, sont empruntées à Grégoire de Rostrenen – dont le dictionnaire vient d'être réédité en 1834 chez Jollivet à Guingamp –, et quelquefois revues à l'aune de Le Gonidec.

Esthétique littéraire ou rigueur scientifique ?

Quelle connaissance réelle du breton avait Souvestre ? Sans doute n'était-elle pas celle qui lui aurait effectivement permis de comprendre et d'écrire les différents dialectes, comme il le laisse entendre dans son introduction ; mais il est probable qu'il avait tout de même le bagage nécessaire pour pouvoir se débrouiller lors de ses nombreux déplacements dans la Bretagne bretonnante. La conclusion de Gourvil est cependant aussi sévère pour l'auteur du *Foyer Breton* que celle de Le Braz :

« Souvestre n'a ourdi la trame d'aucun de ses contes, et s'est contenté d'habiller à la bretonne des récits traditionnels auxquels manquaient les décors et les traits caractéristiques du peuple qu'il voulait célébrer à sa manière⁵⁸. »

En définitive, il ne faut pas se tromper : Souvestre n'est pas un collecteur – une notion qui n'avait pas vraiment de sens à son époque – mais bien un écrivain qui se double d'un compilateur. Il dispose d'une bonne documentation, a consulté de nombreuses publications et manuscrits. Il est en relation avec un certain nombre d'érudits comme Miorcec de Kerdanet, Alexandre Lédan ou Jean Marie de Penguern⁵⁹. Il a beaucoup lu de ce qui s'écrit en Bretagne et au-delà. Dès lors il puise volontiers dans les sources dont il dispose ; il les adapte en les citant parfois, mais pas toujours. Dans sa thèse sur Lédan, Hervé Peaudecerf a bien montré comment les différents chants dont Souvestre a donné les traductions dans ses articles de la *Revue des deux mondes* et dans ses *Derniers Bretons* ont été empruntés à la collection de l'imprimeur morlaisien, mais aussi à Cambry, à Aymar de Blois, à Dufilhol⁶⁰. Dans les *Derniers Bretons*, Cambry par exemple est largement sollicité pour le Finistère, tandis que le chanoine Mahé l'est tout autant pour le Morbihan, sans être toutefois mentionné. Souvestre ajoute un nom, réécrit l'histoire à sa façon, comme pour le récit de l'enfant échangé

58. *Ibid.*, n° 6, nov.-déc. 1948, p. 440.

59. Souvestre a été un ami de jeunesse de ce dernier avec lequel il a échangé une correspondance, cf. DE GANGES DE SURGENES, *Deux incidents de la vie littéraire d'Émile Souvestre*, extrait de la revue *Pays d'Arvor*, Nantes, 1911, 34 p.

60. H. PEAUDECERF, *op. cit.*, vol. 1, p. 69-120.

de Saint-Nolf⁶¹ ou celui des femmes qui marchent sur l'eau du côté de l'île d'Arz⁶².

C'est une manière de procéder répandue à l'époque. Certains s'en offusquent toutefois, tel le chevalier de Fréminville qui, en 1836, reproche vivement à Souvestre d'avoir largement utilisé ses *Antiquités du Finistère*, parues en 1832, pour rédiger les commentaires de la réédition du *Voyage dans le Finistère* de Cambry⁶³, ouvrage en concurrence directe avec celle du même *Voyage* entreprise par lui-même. Fréminville se montre sévère à l'égard de Souvestre qu'il accuse de plagiat :

«[...] il agit au reste en cela comme le très-grand nombre des écrivains de l'époque, qui, sans aucune étude, sans aucuns travaux préliminaires, se font savans sans peine aux dépens de leurs devanciers, fouillent les anciennes bibliothèques, copient de vieux manuscrits, de vieux auteurs oubliés, et viennent ensuite donner pour du leur, ce qu'ils y ont trouvé de bon⁶⁴.»

La dureté du jugement est certainement à mettre sur le compte du différend qui oppose les deux érudits. De fait, Souvestre emprunte effectivement à ses devanciers ou à ses contemporains. En 1844, par exemple, il donne dans le *Foyer Breton* un récit qu'il intitule les «Korils de Plaudren», qui n'est autre que le conte bien connu sous le titre des «Deux bossus et de la chanson des jours de la semaine⁶⁵». Souvestre indique en note qu'il s'agit d'un récit dont Tranois a déjà donné une version dans la *Revue de Bretagne*⁶⁶. En fait, cela ne fait aucun doute : il reprend en bonne partie le récit de Tranois dont il avait déjà publié une adaptation dans le *Finistère en 1836*⁶⁷ sans faire référence à ses sources, bien que les noms de lieux y soient les mêmes que chez Tranois et concernent les environs de Rosporden, une région que connaissait bien ce dernier, originaire de Bannalec. En d'autres circonstances, Souvestre adapte le récit à son idée :

61. «Saint Nolf», dans *Essai sur les Antiquités du département du Morbihan*, par J. MAHÉ, chanoine de la cathédrale de Vannes, Vannes, Galles aîné, 1825, p. 492-495.

62. J. MAHÉ, *op.cit.*, p. 114-115.

63. *Voyage dans le Finistère*, par CAMBRY, revu et augmenté par Émile Souvestre, [suivi de la partie] *Le Finistère en 1836*, par É. SOUVESTRE. Illustrations de Saint-Germain et al., Brest, Come fils aîné et Bonetbeau fils, 44, rue du Château, 1835-1836 et 1838, 2 t. en 1 vol.

64. «Avis essentiel», dans Jacques CAMBRY, *Voyage dans le Finistère*, réédition par le chevalier de Fréminville, 1836, p. xij-xiiij.

65. Version du conte type international n° 503, bien représenté en Bretagne.

66. «Histoire de Couloumer et de Guilchand», dans «Traditions de la Basse-Bretagne. Monumens druidiques», *Revue de Bretagne*, t. 4, 1834, p. 101.

67. Cf. «Mœurs, usages et superstitions», dans *Le Finistère en 1836, op. cit.*, p. 91-93.

ainsi que penser du rôle important attribué à saint Corentin dans le récit de la ville d'Is dont certains motifs semblent bien empruntés à *La Tour de Nesle*, la pièce de théâtre d'Alexandre Dumas ou à *Robert le diable*, l'opéra de Meyerbeer⁶⁸? En 1836, dans sa réédition du *Voyage dans le Finistère* de Cambry, Souvestre ne semble pourtant connaître de la légende que ce qu'en dit ce dernier.

Paul Delarue, spécialiste du conte populaire français, classe définitivement les récits du *Foyer Breton* au rang de « contes imaginés » tout en se montrant moins catégorique pour ceux des *Derniers Bretons* jugés, pour certains d'entre eux « authentiques », mais « très arrangés⁶⁹ », à l'image du « Drap mortuaire⁷⁰ » ou de « L'histoire de Moustache⁷¹ », récit dont Souvestre considère comme « singulièrement hardi » l'épisode final de l'entrée frauduleuse au paradis, pourtant classique dans ce conte qui, comme le précédent, est particulièrement bien représenté en Bretagne.

Mais à propos de la ville d'Is, comme pour d'autres récits d'ailleurs, comment exclure que Souvestre n'en ait lui-même entendu parler? On aurait mauvaise grâce de lui reprocher de n'avoir pas appliqué des méthodes rigoureuses de collecte dont les principes ne commenceront à être définis que plus de vingt ans après la parution du *Foyer Breton*! À l'époque où écrit Souvestre, contes et légendes ne sont pas acceptables en tant que tels, mais, comme les chants, avant tout pour ce qu'ils sont susceptibles de nous faire connaître du passé – celtique notamment – et des mentalités. À la même époque, certains considèrent même qu'il convient de combattre et d'éradiquer toutes ces « superstitions » qui sont autant de freins au progrès. Ainsi, en 1840 encore, dans sa curieuse *Ethologie Bas-Bretonne*, Jean-Jacques Le Maguérèze, bretonnant originaire de Baud, se donne pour objectif « d'être un peu historien de son pays » et de témoigner à ses compatriotes des campagnes, le bon désir qu'il a de les voir, au plus tôt, « entièrement affranchis de toutes les croyances erronées qui les tourmentent, ainsi que de

68. *La Tour de Nesle* est créée en 1832; l'opéra *Robert le diable* en 1831. Cf. P. SÉBILLOT, « Notes sur la ville d'Is », *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. 22, 1899, p. 414 et suiv.; Louis OGÈS, « La légende de la ville d'Is. Comment naît et s'embellit une légende », *Nouvelle Revue de Bretagne*, mars-avril 1949, p. 81-91. Dans la notice qu'il consacre à Quimper dans l'*Histoire des villes de France* de Guibert, qui paraît en 1844, Souvestre fait effectivement le rapprochement entre Dahut et Marguerite de Bourgogne.

69. Paul DELARUE, *Le conte populaire français*, Paris, Erasmé, 1957, p. 91.

70. Présent seulement dans la première édition de 1836, t. I, p. 72, il s'agit d'une version du conte type international n° 366 dont Luzel donne, dans ses *Légendes chrétiennes de la Basse-Bretagne* (« Le linceul des morts », t. 2, 1882, p. 155), une version très proche.

71. Cf. *Les Derniers Bretons*, t. 2, p. 143. Version du conte type international n° 330 que Souvestre dit avoir entendue de la bouche d'un maître d'école du pays de Tréguier.

tous les contes absurdes dont on berce leur bonhomie et leur crédulité⁷²»; puis il ajoute :

«[...] bannissez de votre esprit les superstitions qui sont filles de la peur et de l'ignorance... et souvenez-vous bien que le temps des fées est passé et que nous vivons au dix-neuvième siècle qui doit régénérer le monde... En agissant ainsi, vous verrez reluire des jours plus heureux, plus calmes; vous entrerez alors dans une nouvelle ère, et l'on ne dira plus de vous cette dure vérité : que les enfants de l'Armorique sont arriérés de quatre siècles, en civilisation⁷³.»

En définitive, ce n'est donc pas le moindre des mérites d'Émile Souvestre que d'avoir contribué à attirer l'attention des lettrés sur l'intérêt de ce que, en 1858, quatre ans après la mort de l'écrivain morlaisien, George Sand appellera la «Littérature orale⁷⁴», expression qui témoigne bien du fait que la culture populaire orale n'est alors acceptée par le public lettré que dans la mesure où elle fait l'objet d'un important travail d'écriture ou de réécriture.

72. J.-J. LE MAGUÉRÈZE, *Ethologie Bas-Bretonne*, 1840, repris dans *Les Cahiers du pays de Baud*, 2^e et 3^e trimestre 1972, p. 20.

73. *Ibid.*, p. 34.

74. Voir l'Avant-propos aux *Légendes rustiques*, 1858.